

BAREME HONORAIRES TRANSACTION

AVIS DE VALEUR

- BIEN À VENDRE 250 €
- ESTIMATION DES REVENUS EN LOCATION SAISONNIERE 250 €

Les honoraires d'estimation sont remboursés si un mandat exclusif est conclu dans un délai de 15 jours suivant la remise de l'avis de valeur

VENTE

- jusqu'à 70 000 € 7 000 €
- de 70 001 € à 140 000 € 10 %
- de 140 001 € à 200 000 € 9 %
- de 200 001 € à 300 000 € 8 %
- de 300 001 € à 550 000 € 7 %
- de 550 001 € à 1 000 000 € 6 %
- de 1 000 001 € à 2 000 000 € 5 %
- au-delà de 2 000 000 € 4 %

VENTE MAISONS - APPARTEMENTS - IMMEUBLES - TERRAINS - GARAGES
HONORAIRES A LA CHARGE DU MANDANT (sauf convention contraire)
% non cumulatif - honoraires maximum pratiqués

VENTE ENTREPRISE

- de 1 € à au-delà 5 %

VENTE MURS COMMERCIAUX - LOCAUX PROFESSIONNELS - BUREAUX - FONDS DE COMMERCE
HONORAIRES A LA CHARGE DU MANDANT (sauf convention contraire)
honoraires maximum pratiqués

LOCATION

- Honoraires d'entremise et négociation
- Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail
- Honoraires d'état des lieux

BAILLEUR/LOCATAIRE

2 €/m ²	-
8 €/m ²	8 €/m ²
3 €/m ²	3 €/m ²

Les plafonds des honoraires de location ont été fixés par le décret du 01/08/2014 de la loi Alur - Les honoraires part locataire ne peuvent être supérieurs à la part propriétaire. Décret du 01/08/2014 de la loi Alur.